

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Appel à projets MSA 2020

La MSA, la sécurité sociale agricole, lance un appel à projets qui vise à financer des projets de recherche menés par des équipes (évaluées par l'HCERES) de laboratoires scientifiques français, dans les domaines de la santé et de la protection sociale des populations agricoles.

Le projet de recherche et développement de la MSA

Le projet de recherche et de développement de la MSA vise à mettre en valeur cette production de connaissances autour de la santé et de la protection sociale, fruit de collaborations entre les chercheurs et les Caisses du réseau MSA.

Le projet se structure autour d'un conseil d'orientation scientifique et d'un conseil scientifique qui définissent et soutiennent les axes prioritaires, évaluent la qualité des recherches proposées et la valorisation de leurs résultats, et garantissent la bonne utilisation des moyens mis en œuvre, humains ou financiers.

Le Conseil Scientifique et le Conseil d'Orientation Scientifique

La MSA s'est doté d'un conseil scientifique (CS) chargé d'évaluer les projets de recherche et de produire des avis. Il est constitué de 30 membres reconnus pour leurs compétences dans les différents domaines de la recherche. Il répond à des critères de rigueur et de qualité : parité, déclaration des liens d'intérêt des membres, indépendance... Le Conseil d'Orientation Scientifique (COS) est l'instance de pilotage de la politique scientifique. Il est animé par des élus. Les avis et les propositions du conseil scientifique sont soumis au Conseil d'Orientation Scientifique.

L'appel à projets de recherche MSA 2020

L'appel à projets entend financer des projets de recherche menés par les laboratoires scientifiques français, **dans toutes les disciplines confondues et dans les domaines de la santé et de la protection sociale des populations agricoles.**

Pour ce premier appel à projets, le Conseil Scientifique a défini **3 axes** :

- Améliorer la compréhension de la survenue du suicide chez les agriculteurs
- Etudier les impacts sur la santé des agriculteurs de la transition agro écologique
- Mesurer l'efficacité d'actions de prévention réalisées par la MSA

La mise en place de partenariats interdisciplinaires pour promouvoir une politique de prévention et/ou l'utilisation des bases de données de la MSA seront vivement encouragées.

Quels sont les projets éligibles ?

Les projets devront porter sur tous les aspects de la santé, au sens défini par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) c'est-à-dire un « état de complet bien-être physique, mental et social ». Sont exclues de cet appel à projets les études impliquant la création d'une cohorte ou d'un essai clinique de novo.

Les projets soumis doivent émaner d'une équipe ou de plusieurs équipes évaluées par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES).

Demandeur et co-demandeurs éventuels doivent être des chercheurs statutaires ou des enseignants-chercheurs statutaires (EPST, université...).

Quel est le montant de la subvention ?

La demande de financement **ne doit pas excéder 90 000 euros au total**. Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions sont éligibles. La durée des projets est de 1 à 2 ans. Le financement alloué devra débuter au plus tard le 1er janvier 2021.

Comment participer à l'appel à projets ?

Pour participer à l'appel à projets, vous devez d'abord **télécharger et remplir** :

Le formulaire administratif
La lettre d'intention

Si votre proposition de projet est sélectionnée, vous devrez télécharger et remplir :

Le document descriptif du projet de recherche
La lettre d'engagement de la direction du laboratoire porteur du projet et des partenaires engagés dans le projet

Quelles sont les modalités de sélection ?

La liste des critères de sélection qui guideront les évaluations du Conseil Scientifique sont disponibles dans le document de présentation de l'appel à projets. **Parmi les critères sont retenus en particulier** :

La qualité scientifique du demandeur (parcours, publications...) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres) ;
La faisabilité du programme (résultats acquis, co-financements, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués) ;
L'adéquation du budget prévisionnel au projet.

Les membres du Conseil Scientifique évaluent les lettres d'intention. Ces lettres d'intention sélectionnées ouvrent au dépôt des projets de recherche correspondants qui seront classés en **3 groupes** :

A = projets à financer
B = projets à financer si possible
C = projets à ne pas financer

Le classement est communiqué au Conseil d'Orientation Scientifique, qui statue sur les projets à financer.

Calendrier

L'appel à projets ouvre le **27 janvier 2020**
La clôture pour la réception des lettres d'intention est fixée au **13 mars 2020**

Les documents à consulter ou à télécharger

Vous pouvez consulter et télécharger les documents ci-dessous dans la bibliothèque de droite :

Le formulaire administratif
La lettre d'intention
Le document de présentation de l'appel à projets

Les deux premiers documents sont à renvoyer par mail à : ccmsa_scientific.blf@ccmsa.msa.fr

Qui contacter en cas de question ?

Pour toute demande ou précision, vous pouvez adresser un mail à : ccmsa_scientific.blf@ccmsa.msa.fr



santé
famille
retraite



27 janvier 2020
13 mars 2020

Documents

 [Lettre d'intention AAP_MSA_2020](#)

 [Formulaire administratif AAP_MSA_2020.docx](#)

 [Document de présentation AAP_MSA_2020](#)

 [Lien vers le site](#)